



## DIFFICILES A PAYER LES SALAIRES

Par **boubou97420**, le **02/06/2012** à **22:41**

Bonjour,

je me permets de vous contacter pour avoir un conseil sur ma situation.

je suis dessinateur dans un bureau d'études. Ce bureau connaît semble t'il des difficultés (difficultés qu'on soupçonne vu que l'employeur ne tient au courant personne, il est le seul maître du bateau...)

depuis mon arrivée en mars 2011, j'ai toujours connu des dates de paiement de salaires aléatoires, des bulletins de paie qui arrivent avec 3 semaines de retard, des bulletins de paie justes mais des salaires qui ne correspondent jamais à ces bulletins.

et cela dure depuis plusieurs années. Mes collègues ne réagissent pas et mon employeur semble jouer du fait qu'ils ont peur de perdre leur emploi pour ne pas réagir.

Personnellement, la situation commence à me poser beaucoup de problèmes et j'en arrive à penser à quitter cet emploi.

Que faire pour dénoncer cette situation et essayer de sauver cette société ?

le fait de dénoncer ces faits de manière collective à l'Inspection du Travail est-il utile ? faut-il s'adresser au tribunal du commerce ?

merci de bien vouloir me répondre.

Par **P.M.**, le **02/06/2012** à **23:10**

Bonjour,

Je ne comprends pas ce que vous voudriez sauver dans la société et pourquoi vous voudriez agir collectivement et comment puisque vos collègues ne semblent pas vouloir réagir...

Par **boubou97420**, le **03/06/2012** à **08:59**

en fait, tout le monde se plaint mais personne ne fait rien et n'ose faire le moindre geste.

la société part à l dérive et rien ne peut l'en empêcher si ce n'est une réaction individuelle. j'ai la faiblesse de penser qu'une action collective pourrait enrayer la situation....

il y a 10 ans ce bureau était la référence locale et depuis que notre gérant a les pleins pouvoirs, c'est l bérésina....

j'aimerais personnellement arrêter les dégâts et tenter de repartir sur une situation plus saine... et je ne suis pas le seul...

Par **P.M.**, le **03/06/2012** à **09:33**

Bonjour,

Donc, il faudrait savoir ce que vous proposez, si c'est de racheter la société, de changer de gérant ou une autre solution comme la mise en redressement judiciaire mais je ne vois pas comment l'Inspecteur du Travail pourrait s'immiscer dans des problèmes de gestion...